

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue au siège social de la MRC, 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby, province de Québec, le mercredi 17 janvier 2024 à compter de 19 h.

PRÉSENCES : M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, Mme Julie Bourdon, mairesse de Granby, M. Éric Chagnon, maire du Canton de Shefford, Mme Christiane Choinière, substitut au maire de Roxton Pond, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de Waterloo, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, préfet et maire de Sainte-Cécile-de-Milton

ABSENCE : M. Philip Tétrault, maire de Warden

M. Jean Hogue, directeur général et greffier-trésorier et M^e Grégory Carl Godbout, greffier, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h.

Note : **POPULATION EN VIGUEUR POUR 2024**

La liste comprenant la population de chaque municipalité sur le territoire de la MRC en 2024, selon le décret numéro 1836-2023 du gouvernement du Québec, est déposée.

2024-01-001 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par Mme la conseillère Julie Bourdon et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

Présences et constatation du quorum

Population en vigueur pour 2024

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2023
3. Période de questions
4. Aménagement du territoire :
 - 4.1 Demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé par la Ville de Granby :
 - 4.1.1 Règlement numéro 1269-2023 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » à même une partie de l'aire résidentielle de faible densité « Rf », initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP29-2023
 - 4.1.2 Règlement numéro 1270-2023 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier la définition de « Équipements de loisirs », de préciser les dispositions relatives à l'abattage d'arbres dans les érablières, de créer la zone IL13R à même une partie de la zone IL04R et de retirer les identifications d'un cours d'eau et d'une partie d'un milieu

- humide du plan de zonage, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP27-2023 et SP27-2023
- 4.2 Demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé par la Ville de Waterloo :
 - 4.2.1 Règlement numéro 23-848-43-1 amendant le règlement de zonage numéro 09-848 de la Ville de Waterloo
 - 4.3 Avis sur les modifications aux schémas d'aménagement des MRC limitrophes :
 - 4.3.1 Projet de règlement numéro 10-1123 modifiant le schéma d'aménagement et de développement 05-0508, de la MRC de Brome-Missisquoi
 - 4.3.2 Projet de règlement numéro 23-634 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (zones d'affectation SU2-SU3 à Saint-Pie), de la MRC des Maskoutains
 - 4.4 Suivi des demandes adressées à la CPTAQ depuis la dernière séance :
 - 4.4.1 Demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles présentée à la CPTAQ par Érablière des Générations S.E.N.C., concernant le lot 6 281 004 du cadastre du Québec à Roxton Pond
 - 4.4.2 Demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles présentée à la CPTAQ par M. Tyler Baker, concernant les lots 3 987 392 et 3 398 302 du cadastre du Québec à Shefford
 - 4.4.3 Demande d'aliénation et de lotissement présentée à la CPTAQ par M. Benoit Papineau, concernant le lot 2 593 586 du cadastre du Québec à Shefford
 - 4.5 Adoption d'un mémoire – Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles
 5. Cours d'eau :
 - 5.1 Mandat d'ingénierie – Cours d'eau Robert-Gray – Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby
 6. Plan régional des milieux humides et hydriques :
 - 6.1 Adoption du Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Haute-Yamaska
 7. Gestion des matières résiduelles :
 - 7.1 Augmentation du « surplus affecté – matières résiduelles »
 - 7.2 Libération de la garantie d'exécution pour le contrat numéro 2022/008 – activité A – Fabrication et livraison de conteneurs en plastique pour ordures et matières recyclables
 - 7.3 Redistribution des redevances à l'élimination – Augmentation du « surplus affecté – matières résiduelles »
 8. Écocentres :
 - 8.1 Autorisation de signature pour l'établissement et l'acte de servitude relatifs à l'installation de lignes électriques et de télécommunication d'Hydro-Québec
 9. Développement local et régional :
 - 9.1 Fonds local d'investissement :
 - 9.1.1 Autorisations reliées au Fonds local d'investissement (FLI) et au Fonds local de solidarité (FLS)
 - 9.2 Projet de positionnement et de dépenses du Réseau des Haltes gourmandes – Janvier 2024
 - 9.3 Proclamation des Journées de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2024
 10. Affaires financières :
 - 10.1 Approbation et ratification d'achats

- 10.2 Approbation des comptes
- 10.3 Dépôt du rapport mensuel au conseil requis suivant les règlements numéros 2017-303 et 2022-356 ainsi que sous l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*
- 10.4 Adoption de la répartition des sommes payables à la MRC pour l'année 2024
- 10.5 Financement de la construction du nouveau centre administratif – Utilisation du surplus affecté – Siège social au 31 décembre 2023
- 10.6 Modification du calendrier des séances ordinaires 2024 de la MRC de La Haute-Yamaska concernant l'heure de tenue des séances ordinaires
- 10.7 Demande de financement – 33^e édition du brunch-bénéfice de OASIS Santé mentale Granby et région
- 11. Ressources humaines
 - 11.1 Autorisation de report de vacances
 - 11.2 Ratification d'embauche au poste de technicienne en environnement au Service de gestion des matières résiduelles
 - 11.3 Fin de probation de la cheffe de projet, volet ordures et matières recyclables
 - 11.4 Reconnaissance d'ancienneté – Employé numéro 7
- 12. Réseau cyclable :
 - 12.1 Programme d'aide financière pour l'entretien de la Route verte – Attestation des dépenses encourues pour 2023
- 13. Sécurité publique :
 - 13.1 Autorisation de signature – Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec
 - 13.2 Autorisation de signature – Entente relative au programme PAIR avec la Ville de Waterloo
- 14. Évaluation :
 - 14.1 Mandat pour la tenue à jour d'immeubles industriels, commerciaux et institutionnels en 2024
- 15. Période de questions
- 16. Clôture de la séance

2024-01-002 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement d'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2023.

Note : **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La première période de questions est tenue. Aucune question n'est posée.

2024-01-003 **DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ PAR LA VILLE DE GRANBY – RÈGLEMENT NUMÉRO 1269-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 0662-2016 DE PLAN D'URBANISME AFIN D'AGRANDIR L'AIRE RÉSIDENIELLE DE DENSITÉ MOYENNE « RM » À MÊME UNE PARTIE DE L'AIRE RÉSIDENIELLE DE FAIBLE DENSITÉ « RF », INITIALEMENT ADOPTÉ SOUS LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PP29-2023**

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil un règlement adopté le 4 décembre 2023 intitulé Règlement numéro 1269-2023 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire résidentielle de densité

moyenne « Rm » à même une partie de l'aire résidentielle de faible densité « Rf », initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP29-2023;

ATTENDU la recommandation du Service de planification du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par Mme la conseillère Christiane Choinière et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 1269-2023 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2024-01-004

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ PAR LA VILLE DE GRANBY – RÈGLEMENT NUMÉRO 1270-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 0663-2016 DE ZONAGE AFIN DE CLARIFIER LA DÉFINITION DE « ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS », DE PRÉCISER LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ABATTAGE D'ARBRES DANS LES ÉRABLIÈRES, DE CRÉER LA ZONE IL13R À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE IL04R ET DE RETIRER LES IDENTIFICATIONS D'UN COURS D'EAU ET D'UNE PARTIE D'UN MILIEU HUMIDE DU PLAN DE ZONAGE, INITIALEMENT ADOPTÉ SOUS LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS PP27-2023 ET SP27-2023

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil un règlement adopté le 4 décembre 2023 intitulé Règlement numéro 1270-2023 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier la définition de « Équipements de loisirs », de préciser les dispositions relatives à l'abattage d'arbres dans les érablières, de créer la zone IL13R à même une partie de la zone IL04R et de retirer les identifications d'un cours d'eau et d'une partie d'un milieu humide du plan de zonage, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP27-2023 et SP27-2023;

ATTENDU la recommandation du Service de planification du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par Mme la conseillère Christiane Choinière et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 1270-2023 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2024-01-005

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ PAR LA VILLE DE WATERLOO – RÈGLEMENT NUMÉRO 23-848-43-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-848 DE LA VILLE DE WATERLOO

ATTENDU que la Ville de Waterloo soumet à ce conseil un règlement adopté le 14 décembre 2023 intitulé Règlement numéro 23-848-43-1 amendant le règlement de zonage numéro 09-848 de la Ville de Waterloo;

ATTENDU la recommandation du Service de planification du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par Mme la conseillère Christiane Choinière et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 23-848-43-1 de la Ville de Waterloo, le tout conformément aux

dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2024-01-006 **AVIS DE COMPATIBILITÉ QUANT AU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-1123 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT NUMÉRO 05-0508, DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

ATTENDU l'adoption par la MRC Brome-Missisquoi du projet de règlement numéro 10-1123 modifiant le schéma d'aménagement et de développement numéro 05-0508;

ATTENDU la recommandation du Service de planification du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement de confirmer à la MRC Brome-Missisquoi que le projet de règlement soumis s'avère compatible avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Haute-Yamaska.

2024-01-007 **AVIS DE COMPATIBILITÉ QUANT AU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-634 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 03-128 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ (ZONES D'AFFECTATION SU2-SU3 À SAINT-PIE), DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

ATTENDU l'adoption par la MRC des Maskoutains du projet de règlement numéro 23-634 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (zones d'affectation SU2-SU3 à Saint-Pie);

ATTENDU la recommandation du Service de planification du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement de confirmer à la MRC des Maskoutains que le projet de règlement soumis s'avère compatible avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Haute-Yamaska.

2024-01-008 **DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLLES PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR ÉRABLIÈRE DES GÉNÉRATIONS S.E.N.C., CONCERNANT LE LOT 6 281 004 DU CADASTRE DU QUÉBEC À ROXTON POND**

ATTENDU que la demande vise à obtenir l'autorisation pour accueillir un organisme sans but lucratif (OSBL) dont la mission est de favoriser l'intégration sociale et professionnelle de personnes vivant avec des problèmes de santé mentale ou qui connaissent des difficultés d'adaptation;

ATTENDU que pour réaliser ce projet, Érablière des Générations S.E.N.C. doit agrandir ses installations, soit le bâtiment principal, afin d'y aménager un bureau, une salle d'accueil, une cafétéria et une salle d'ateliers;

ATTENDU que ces nouveaux aménagements serviront aux activités d'accueil, aux services administratifs, d'accompagnement et au suivi psychosocial des participants;

ATTENDU que l'OSBL, par ce projet, mettra en place des stations de travail sur les saines habitudes de vie, en acériculture, en foresterie, en transformation des produits de l'érable et en culture maraîchère;

ATTENDU que le demandeur conserve la vocation agricole du site et met en valeur la pratique de l'agriculture par le projet souhaité;

ATTENDU que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

ATTENDU que la Municipalité de Roxton Pond appuie cette demande;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole du 21 novembre 2023 à l'effet d'appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par Mme la conseillère Christiane Choinière et résolu unanimement d'appuyer la demande d'Érablière des Générations S.E.N.C. pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 6 281 004 du cadastre du Québec à Roxton Pond.

2024-01-009

DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICILES PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR M. TYLER BAKER, CONCERNANT LES LOTS 3 987 392 ET 3 398 302 DU CADASTRE DU QUÉBEC À SHEFFORD

ATTENDU que le demandeur s'adresse à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation de construire une résidence sur la propriété;

ATTENDU qu'un chalet était existant sur la propriété et datait des années 1990 et ne bénéficiait pas de droit acquis au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU que ce chalet a été détruit par un incendie;

ATTENDU que la superficie des lots 3 987 392 et 3 398 302 du cadastre du Québec totalise 9 010 mètres carrés;

ATTENDU qu'une autorisation sur toute cette superficie n'est pas souhaitable;

ATTENDU qu'une superficie suffisante pour l'implantation d'une installation septique et d'un puits individuel pourrait être autorisée, sans excéder le demi-hectare;

ATTENDU qu'à cet effet, la superficie visée qui pourrait être autorisée devrait être de 3 000 mètres carrés au minimum et ne devrait pas excéder 5 000 mètres carrés;

ATTENDU que la propriété est située dans un secteur hétérogène où l'usage résidentiel semble prédominer sur l'agriculture;

ATTENDU l'absence de potentiel acéricole sur la propriété ainsi que le faible potentiel des sols pour l'agriculture;

ATTENDU que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole du 21 novembre 2023 à l'effet d'appuyer la demande, en y associant une condition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement d'appuyer la demande de M. Tyler Baker pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles des lots 3 987 392 et 3 398 302 du cadastre du Québec à Shefford, en limitant la superficie visée à un

minimum de 3 000 mètres carrés et à un maximum de 5 000 mètres carrés.

2024-01-010

DEMANDE D'ALIÉNATION ET DE LOTISSEMENT PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR M. BENOIT PAPINEAU, CONCERNANT LE LOT 2 593 586 DU CADASTRE DU QUÉBEC À SHEFFORD

ATTENDU que le demandeur souhaite acquérir le lot 2 593 586 du cadastre du Québec d'une superficie de 1 219 mètres carrés;

ATTENDU que cette superficie correspond à une bande de terrain d'environ 5,9 mètres de largeur en bordure du chemin Lequin;

ATTENDU qu'une autorisation viendrait améliorer l'homogénéité du secteur puisque cette bande de terrain serait fusionnée à la propriété du demandeur;

ATTENDU que cette demande n'entraînera aucun impact négatif sur l'agriculture;

ATTENDU que la demande facilitera l'accès aux bâtiments agricoles à la suite d'une autorisation;

ATTENDU que cette bande de terrain semble issue d'une erreur ou d'une omission lors de la rénovation cadastrale;

ATTENDU que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole du 21 novembre 2023 à l'effet d'appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement d'appuyer la demande de M. Benoit Papineau pour l'aliénation et le lotissement du lot 2 593 586 du cadastre du Québec à Shefford.

2024-01-011

ADOPTION D'UN MÉMOIRE – CONSULTATION NATIONALE SUR LE TERRITOIRE ET LES ACTIVITÉS AGRICOLES

Soumis : Projet de mémoire.

ATTENDU la consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles – Agir pour nourrir le Québec de demain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'adopter le projet de mémoire tel que soumis sur la consultation précitée et d'en autoriser le dépôt.

2024-01-012

MANDAT D'INGÉNIERIE – COURS D'EAU ROBERT-GRAY – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY

Soumis : Offre de services de ALPG Consultants inc. datée du 5 décembre 2023.

ATTENDU la demande reçue sollicitant la MRC pour effectuer des travaux urgents d'entretien du cours d'eau Robert-Gray dans la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby;

ATTENDU que des travaux s'avèrent nécessaires afin d'assurer le bon écoulement des eaux dans le cours d'eau cité en rubrique;

ATTENDU la recommandation du rapport au conseil CE2022-25 d'octroyer les dossiers complexes d'entretien de cours d'eau à ALPG Consultants inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par Mme la conseillère Christiane Choinière et résolu unanimement de mandater ALPG Consultants inc., pour un montant maximal de 22 500 \$ plus les taxes applicables, quant aux services professionnels d'ingénierie requis dans ce dossier afin de :

1. Préciser l'étendue des travaux;
2. Préparer une estimation des coûts des travaux;
3. Préparer les plans et les clauses techniques de l'appel d'offres en vue de solliciter des soumissions pour les travaux;
4. Effectuer la demande d'autorisation environnementale auprès du MELCCFP pour l'entretien du cours d'eau;
5. Assurer la surveillance des travaux, dans l'éventualité où un contrat d'exécution des travaux est subséquent accordé par la MRC;

Le tout pour le projet d'entretien du cours d'eau Robert-Gray, situé sur le lot 2 592 183 du cadastre du Québec, dans le secteur du 71, rang Parent, à Saint-Alphonse-de-Granby. Ce contrat comporte une dépense estimative maximale de 23 622,19 \$, incluant les taxes nettes.

2024-01-013

ADOPTION DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

Soumis : Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Haute-Yamaska.

ATTENDU que la *Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques* oblige les MRC du Québec à réaliser un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

ATTENDU que l'élaboration de ce plan régional a permis de dresser un portrait des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation sur le territoire de la Haute-Yamaska;

ATTENDU que, pour prendre effet, les mesures contenues dans le PRMHH doivent avoir été approuvées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

ATTENDU que les milieux humides et hydriques représentent une richesse pour la collectivité, assurant plusieurs fonctions essentielles à celle-ci, et qu'il est primordial de les conserver en favorisant notamment l'atteinte du principe d'aucune perte nette;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a déposé son PRMHH pour l'obtention de l'approbation ministérielle en décembre 2022 et a reçu le rapport d'analyse du MELCCFP le 3 octobre 2023;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a apporté les correctifs demandés dans le rapport d'analyse du MELCCFP et a reçu la confirmation que la nouvelle version soumise rencontre l'ensemble des exigences du cadre d'analyse ministériel le 1^{er} décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska :

1. Adopte le Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Haute-Yamaska, tel que soumis;
2. Dépose auprès du MELCCFP cedit plan et en demande l'approbation ministérielle;
3. Décrète que le PRMHH entrera en vigueur à la date de l'obtention de l'approbation ministérielle.

2024-01-014 AUGMENTATION DU « SURPLUS AFFECTÉ – MATIÈRES RÉSIDUELLES »

ATTENDU que dans son budget 2024, la MRC de La Haute-Yamaska a projeté des revenus totalisant 2 400 000 \$ en compensation pour la collecte sélective des matières recyclables 2023;

ATTENDU que ces revenus permettent de réduire les quotes-parts 2024 des municipalités locales;

ATTENDU que les revenus réels de cette compensation pour l'année 2023 ont été confirmés pour un montant de 2 596 585,98 \$ et seront donc inscrits aux états financiers de la MRC comme un compte à recevoir au 31 décembre 2023;

ATTENDU que cette compensation inclut 41 879,66 \$ pour la collecte des plastiques agricoles;

ATTENDU que la compensation pour les matières recyclables excède les prévisions budgétaires 2024 d'un montant de 196 585,98 \$ et qu'il y a lieu d'en déterminer l'utilisation sur le plan comptable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par Mme la conseillère Christiane Choinière et résolu unanimement d'augmenter le « surplus affecté – matières résiduelles » d'un montant de 196 585,98 \$.

2024-01-015 LIBÉRATION DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION POUR LE CONTRAT NUMÉRO 2022/008 — ACTIVITÉ A — FABRICATION ET LIVRAISON DE CONTENEURS EN PLASTIQUE POUR ORDURES ET MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU le contrat numéro 2022/008 intervenu pour la fabrication et la livraison de conteneurs en plastique pour ordures et matières recyclables pour une portion de l'année 2022 et 2023;

ATTENDU que la fourniture de services est maintenant complétée et la recommandation de Mme Valérie Leblanc, directrice du Service de gestion des matières résiduelles, à l'effet d'accepter la libération de la garantie d'exécution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Christiane Choinière, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement de libérer la garantie d'exécution au montant de 12 376,84 \$ sous forme de traite bancaire pour le contrat numéro 2022/008 – Activité A, relatif à la fabrication et la livraison de conteneurs en plastique pour ordures et matières recyclables de Management Rotek Itée.

2024-01-016

REDISTRIBUTION DES REDEVANCES À L'ÉLIMINATION – AUGMENTATION DU « SURPLUS AFFECTÉ – MATIÈRES RÉSIDUELLES »

ATTENDU que dans son budget 2023, la MRC de La Haute-Yamaska a projeté des revenus totalisant 1 100 000 \$ en subvention en provenance du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles;

ATTENDU que ces revenus ont été appliqués en réduction des quotes-parts 2023 des municipalités locales;

ATTENDU que les revenus réels de cette subvention pour l'année 2023 ont été de 1 345 835,13 \$;

ATTENDU que la subvention excède les prévisions budgétaires 2023 d'un montant de 245 835,13 \$;

ATTENDU que le montant de 245 835,13 \$ se retrouve au « surplus non affecté – à l'ensemble » au 31 décembre 2023, et qu'il y a lieu d'en déterminer l'utilisation sur le plan comptable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Christiane Choinière, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement de transférer au 31 décembre 2023 un montant de 245 835,13 \$ du « surplus non affecté – à l'ensemble » au « surplus affecté – matières résiduelles ».

2024-01-017

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'ACTE DE SERVITUDE RELATIFS À L'INSTALLATION DE LIGNES ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION D'HYDRO-QUÉBEC

Soumis : Plan préliminaire et établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication.

ATTENDU la demande d'Hydro-Québec pour l'obtention d'une servitude pour des lignes électriques et de télécommunication sur le site situé au 1080, rue André-Liné à Granby (lot 2 755 642), propriété de la MRC, déposée en date du 23 novembre 2023;

ATTENDU que des installations de lignes électriques et de télécommunication sont déjà en place dans l'assiette de servitude visée;

ATTENDU qu'un arpenteur-géomètre mandaté par Hydro-Québec préparera une description technique décrivant l'emplacement exact de l'emprise de servitude;

ATTENDU qu'un notaire sera mandaté par Hydro-Québec pour préparer un acte de servitude et le publier sur le Registre foncier du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement :

1. D'accorder la servitude pour des lignes électriques et de télécommunication au bénéfice d'Hydro-Québec sur une partie du lot 2 755 642 telle que décrite dans les documents soumis et sous réserve du respect des conditions suivantes :
 - a) Une description technique et un plan d'arpenteur représentant précisément la servitude sur le lot 2 755 642 devront être produits aux frais du demandeur;

- b) Tous les frais relatifs à la préparation et à la publication de l'acte de servitude devront être aux frais du demandeur;
2. D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, l'établissement et l'acte de servitude au bénéfice d'Hydro-Québec pour l'installation de lignes électriques et de télécommunication sur le site situé au 1080, rue André-Liné à Granby (lot 2 755 642) ainsi que les documents inhérents à ceux-ci.

2024-01-018

AUTORISATIONS RELIÉES AU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) ET AU FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS)

ATTENDU qu'il y a lieu pour la MRC de désigner ses signataires autorisés afin de donner plein effet aux décisions du comité d'investissement commun décisionnel du Fonds local de solidarité (FLS) ainsi que du Fonds local d'investissement (FLI) de la MRC de La Haute-Yamaska et afin de poser différents gestes relatifs aux prêts consentis par ces fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par Mme la conseillère Julie Bourdon et résolu unanimement :

1. De confirmer l'autorisation accordée au directeur général et greffier-trésorier ou à la directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la MRC, tout document requis afin de donner plein effet à une décision du comité d'investissement commun décisionnel du FLI et du FLS et tout autre document relatif au fonctionnement de ces fonds;
2. De confirmer l'autorisation accordée au directeur général et greffier-trésorier ou à la directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe à émettre toute quittance requise concernant un prêt du FLI et du FLS et à procéder aux inscriptions et radiations nécessaires au Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) dans le cas où le remboursement d'un prêt est terminé;
3. De confirmer l'autorisation accordée au directeur général et greffier-trésorier ou à la directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe à signer tous les documents nécessaires concernant les assurances vie exigées concernant un prêt du FLI et du FLS;
4. De confirmer l'autorisation au greffier, à la directrice du Service des affaires juridiques, du greffe et des archives ou à la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de transmettre des documents au Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) au nom de la MRC dans le contexte d'inscription, de modification ou de radiation de droits rattachés à un prêt octroyé dans le cadre du FLI et du FLS;
5. De ratifier rétroactivement au 9 janvier 2024 la signature du contrat de prêt FLI-FLS-001, dûment signé par le directeur général et greffier-trésorier.

2024-01-019

PROJET DE POSITIONNEMENT ET DE DÉPENSES DU RÉSEAU DES HALTES GOURMANDES – JANVIER 2024

Soumis : Prévisions des dépenses du Réseau des Haltes gourmandes – janvier 2024 et projet pilote – Cohorte amélioration de l'expérience client.

ATTENDU le Plan d'action du Réseau des Haltes gourmandes en Haute-Yamaska 2023-2025;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a dédié en 2024 une enveloppe pour la mise en œuvre du Plan d'action du Réseau des Haltes gourmandes en Haute-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska autorise les actions soumises pour un montant de 7 165,00 \$, plus taxes applicables. Le coût de ces dépenses sera assumé à même le Fonds régions et ruralité, volet 2.

2024-01-020

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 12 AU 16 FÉVRIER 2024

Soumise : Fiche pour les élus municipaux.

ATTENDU que les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé depuis 19 ans la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

ATTENDU que les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

ATTENDU que les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités l'attraction la rétention l'emploi et la formation ainsi que le développement social;

ATTENDU que les différents éléments du contexte actuel ont des impacts sur les apprentissages, la motivation, l'engagement, la santé et le bien-être des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

ATTENDU que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

ATTENDU que les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encre 16,2 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2019-2020);

ATTENDU que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se

préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

ATTENDU que R3USSIR organise, du 12 au 16 février 2024, la 15^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Pour leur futur, persévérer se conjugue toujours au présent ! ». Cette édition 2024 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

ATTENDU que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Christiane Choinière, appuyé par Mme la conseillère Julie Bourdon et résolu unanimement de proclamer les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2024 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la MRC de La Haute-Yamaska, et de s'engager à :

1. Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
2. Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la MRC de La Haute-Yamaska pour leur persévérance scolaire;
3. Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer son appui;
4. Participer au Jeudi PerséVERT le 15 février 2024, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur verte pour démontrer son engagement envers la persévérance scolaire;
5. Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR à info@reussirestrie.ca.

2024-01-021

APPROBATION ET RATIFICATION D'ACHATS

Il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement de ratifier et d'approuver les achats suivants :

Fournisseur	Description	Coût
--------------------	--------------------	-------------

RATIFICATION D'ACHATS :

Partie 1 du budget (ensemble) :

Civitas Arpenteurs-géomètres inc.	Honoraires professionnels pour la description technique concernant la servitude de passage projetée lot 6 453 537 concernant l'accès au stationnement de notre centre administratif	977,29 \$
Druide informatique	Renouvellement programme de maintenance annuelle pour Antidote - ajout de quatre licences	386,32 \$

Fournisseur	Description	Coût
FDTpro	Frais annuels pour l'utilisation des feuilles de temps électroniques pour 40 utilisateurs incluant le module de congé et le module de dépenses et kilométrage	4 599,00 \$
Groupe de géomatique Azimut inc.	Services professionnels pour la configuration de Godossier	4 311,56 \$
Groupe Domco (Imprimerie CCR)	Impression de 50 000 encarts pour les retards dans les collectes 2024	5 146,63 \$
IPL Plastics inc.	1 400 bacs bleus, 3 000 bacs bruns, pièces de remplacement pour bacs pour 2024	440 858,52 \$
Ited	Renouvellement du nom de domaine haute-yamaska.ca	40,24 \$
Ited	Renouvellement du certificat de sécurité SSL pour Constellio	189,71 \$
Mistral Design inc.	Graphisme pour publicités récurrentes 2024, bilan 2023 GMR, affiche encombrants pour 2024 et calendriers de collectes 2025	7 829,80 \$
Pier-Philippe Labrie	Transfert de connaissances ressource géomatique 2023	1 017,75 \$
Postes Canada	Livraison des encarts pour les retards dans les collectes début 2024	6 816,04 \$
Réseau d'experts BRH	Tests psychométriques, Excel et français pour le poste de technicien en comptabilité	310,43 \$
Solutia Télécom	Achat d'un iPhone 15 128 Gb et équipement PS	666,84 \$
Stéphane Laflamme	Travaux divers nouveau centre administratif	388,05 \$
Stores OMJ inc.	Remplacement d'une toile du bureau 208 par une toile opaque	431,16 \$
Valérie Forand, notaire	Rédaction de deux actes de relocalisation de servitudes pour les 127-129, rue Boivin et 137, rue Court	1 693,12 \$

APPROBATION D'ACHATS :

Partie 1 du budget (ensemble) :

CN2i - Coopérative Nationale de l'information indépendante	Publicité annuelle pour le service régional de collectes, services des écocentres et publicités supplémentaires (La Voix de l'Est)	11 382,53 \$
icimédias	Publicité annuelle pour le service régional de collectes, services des écocentres et publicités supplémentaires (Granby Express)	9 195,70 \$

Fournisseur	Description	Coût
Journal Panorama	Publicité annuelle pour le service régional de collectes, services des écocentres et publicités supplémentaires	2 627,19 \$
M105	Publicités pour les membres des Haltes gourmandes pour 2024	2 299,50 \$
M105	Publicité annuelle pour le service régional de collectes, services des écocentres et publicités supplémentaires	6 087,93 \$
Revue Industrie & Commerce	Reportage d'une page pour parler du déploiement de la collecte des matières organiques dans les ICI	1 839,60 \$
TOTAL:		509 094,89 \$

2024-01-022 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Mme la conseillère Christiane Choinière, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes énumérés à la liste portant le numéro « APP-01 ». Cette liste fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long récitée.

Note : DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL AU CONSEIL REQUIS SUIVANT LES RÉGLEMENTS NUMÉROS 2017-303 ET 2022-356 AINSI QUE SOUS L'ARTICLE 25 DE LA LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément aux dispositions des règlements numéro 2017-303 et 2022-356 ainsi que de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, il est déposé devant les membres du conseil de la MRC un rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance ordinaire.

2024-01-023 ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES SOMMES PAYABLES À LA MRC POUR L'ANNÉE 2024

Soumis : Projet de répartition des sommes payables à la MRC de La Haute-Yamaska pour l'année 2024 par les municipalités dont le territoire en fait partie.

Il est proposé par M. le conseiller René Beaugard, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement d'autoriser la répartition des sommes payables à la MRC de La Haute-Yamaska pour l'année 2024 telle que soumise.

2024-01-024 FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE ADMINISTRATIF – UTILISATION DU SURPLUS AFFECTÉ – SIÈGE SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU que la construction du nouveau centre administratif est presque terminée en date du 31 décembre 2023;

ATTENDU que la MRC a reçu la réception provisoire partielle le 13 juin 2023;

ATTENDU que la MRC a reçu une première tranche de financement de 8 500 000 \$ relativement au règlement d'emprunt numéro 2021-341 en septembre 2022;

ATTENDU que la MRC aura à demander une deuxième tranche de financement en 2024;

ATTENDU qu'il reste un montant résiduel dans le surplus affecté siège social au 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par Mme la conseillère Christiane Choinière et résolu unanimement d'affecter au remboursement des coûts de construction du nouveau centre administratif le solde du surplus affecté siège social au 31 décembre 2023.

2024-01-025 **MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2024 DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA CONCERNANT L'HEURE DE TENUE DES SÉANCES**

ATTENDU que le conseil de la MRC a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2024 par sa résolution numéro 2023-10-395, conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU que le conseil souhaite déplacer de 19 h à 13 h l'heure de la tenue des séances pour le reste de l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement de préciser que les séances ordinaires du 14 février, 13 mars, 10 avril, 8 mai, 12 juin, 10 juillet, 11 septembre, 9 octobre, 27 novembre et 18 décembre 2024 se tiendront à compter de 13 h.

2024-01-026 **DEMANDE DE FINANCEMENT – 33^E ÉDITION DU BRUNCH-BÉNÉFICE DE OASIS SANTÉ MENTALE GRANBY ET RÉGION**

ATTENDU la demande de commandite de OASIS santé mentale Granby et région pour sa 33^e édition du brunch-bénéfice qui se tiendra le 28 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le préfet Paul Sarrazin, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement de contribuer financièrement à la 33^e édition du brunch-bénéfice de OASIS santé mentale à titre de « Partenaire Or » pour un montant de 1 075 \$ et d'acheter neuf billets additionnels pour un montant de 1 125 \$, le tout totalisant un montant de 2 200 \$.

2024-01-027 **AUTORISATION DE REPORT DE VACANCES**

ATTENDU la disposition des modalités de travail qui prévoit que les vacances des membres du personnel doivent être prises entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chaque année;

ATTENDU que la directrice générale et greffière-trésorière sortante, la directrice des services administratifs et ressources humaines, la directrice des services administratifs et ressources humaines, la directrice du Service juridique, du greffe et des archives, le directeur du Service de planification du territoire, la directrice adjointe des services administratifs et ressources humaines, la technicienne-inspectrice en évaluation, le contrôleur financier et la technicienne en environnement n'ont pas utilisé la totalité des jours de vacances qui leur étaient alloués en 2023;

ATTENDU que les vacances non prises ont été motivées par la Direction générale et que le conseil s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière sortante, la directrice des services administratifs et ressources humaines, la directrice du Service juridique, du greffe et des archives, le directeur du Service de planification du territoire, la directrice adjointe des services administratifs et ressources humaines, la technicienne-inspectrice en évaluation, le contrôleur financier et la technicienne en environnement à reporter en 2024 les vacances non écoulées en 2023.

2024-01-028 **RATIFICATION D'EMBAUCHE AU POSTE DE TECHNICIENNE EN ENVIRONNEMENT AU SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Il est proposé par Mme la conseillère Christiane Choinière, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement de ratifier l'embauche de Mme Geneviève Blanchard-Granger au poste de technicienne en environnement au Service de gestion des matières résiduelles à compter du 18 décembre 2023, et ce, selon les conditions émises au rapport ADM2024-01.

2024-01-029 **FIN DE PROBATION DE LA CHEFFE DE PROJET, VOLET ORDURES ET MATIÈRES RECYCLABLES**

Il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par Mme la conseillère Christiane Choinière et résolu unanimement de mettre fin à la probation de Mme Chloé Lamothe-Luneau au poste de cheffe de projet, volet ordures et matières recyclables en date du 19 décembre 2023.

2024-01-030 **RECONNAISSANCE D'ANCIENNETÉ – EMPLOYÉ NUMÉRO 7**

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyé par Mme la conseillère Christiane Choinière et résolu unanimement de reconnaître à l'employé numéro 7 les quatre années d'ancienneté pour le travail effectué au service de la MRC pour les années 2000 à 2004.

2024-01-031 **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE – ATTESTATION DES DÉPENSES ENCOURUES POUR 2023**

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska est éligible au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III dont le volet 3 concerne l'entretien de la Route verte et de ses embranchements;

ATTENDU que cette aide vise à « soutenir les organismes admissibles dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable national de la Route verte et certains de ses embranchements régionaux dont ils ont la responsabilité »;

ATTENDU que cette aide permet de compenser une partie des dépenses encourues pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2023;

ATTENDU que pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2023, la MRC a entretenu 63,13 kilomètres de Route verte et 21,34 kilomètres d'embranchements cyclables ayant

été reconnus comme réseaux régionaux par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU que pour bénéficier de l'aide financière du programme précité, le conseil doit attester des dépenses encourues durant cette période pour l'entretien des infrastructures de la Route verte et des embranchements régionaux, le tout selon la liste des travaux et dépenses admissibles;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a supporté de telles dépenses d'entretien comme suit du 1^{er} avril au 31 décembre 2023 :

- En assumant des dépenses admissibles de 535 776,61 \$ via l'organisme Corporation d'aménagement récréo-touristique de La Haute-Yamaska (C.A.R.T.H.Y.) inc.;
- En assumant des dépenses admissibles de 3 354,36 \$ via l'organisme Association cycliste Drummond-Foster (A.C.D.F.) inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

1. D'attester au ministère des Transports et de la Mobilité durable que, selon les critères du programme, les dépenses encourues par la MRC de La Haute-Yamaska pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2023 s'élèvent à 539 130,97 \$;
2. D'autoriser la Direction générale à fournir sur demande audit Ministère copie de toutes les pièces justifiant les dépenses encourues et qui seront requises pour satisfaire aux règles dudit programme.

2024-01-032

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Soumis : Projet d'entente à intervenir avec la Sûreté du Québec relativement à l'organisation, la fourniture et l'administration des services de police sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska.

Il est proposé par M. le préfet Paul Sarrazin, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement d'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC l'entente telle que soumise et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

2024-01-033

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE AU PROGRAMME PAIR AVEC LA VILLE DE WATERLOO

Soumise : Entente relative au programme PAIR avec la Ville de Waterloo.

ATTENDU que le programme PAIR est un système automatisé de surveillance téléphonique à distance qui permet aux personnes âgées de se sentir davantage en sécurité;

ATTENDU que la MRC contribue depuis 2013 à la promotion et à la desserte de ce programme sur le territoire des municipalités rurales et qu'elle souhaite maintenir l'offre de services sur son territoire;

ATTENDU que depuis le 1^{er} juin 2020, la MRC a confié au Service de sécurité incendie de la Ville de Waterloo le mandat d'offrir aux citoyens des municipalités rurales de la MRC les services reliés au programme PAIR;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des parties de conclure une entente pour la poursuite du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement :

1. D'octroyer une aide financière de 6 438,60 \$ à la Ville de Waterloo pour la continuité des services reliés au programme PAIR pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2024;
2. D'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et le directeur général et greffier-trésorier ou, en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer l'entente telle que soumise et à y effectuer toute modification mineure jugée nécessaire.

2024-01-034 **ÉVALUATION – MANDAT POUR LA TENUE À JOUR D'IMMEUBLES INDUSTRIELS, COMMERCIAUX ET INSTITUTIONNELS EN 2024**

Soumise : Offre de service.

Il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement de retenir les services de la firme Jean-Pierre Cadrin et Associés inc. pour tous les travaux reliés à la tenue à jour des immeubles industriels, commerciaux et institutionnels pour l'année 2024, selon la grille des taux unitaires à l'offre de service de ladite firme datée du 30 novembre 2023 et qui totalise, aux fins de la valeur estimative, un montant de 8 230 \$, plus les taxes applicables.

Note : **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La deuxième période de questions est tenue. Aucune question n'est posée.

2024-01-035 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Christiane Choinière, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement de lever la séance à 19 h 20.

(Signé)

M. Paul Sarrazin, préfet

(Signé)

M. Jean Hogue, directeur général
et greffier-trésorier